



République Française  
Département de l'Oise  
**COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY**  
7 rue de Paris  
**2023 - 013**

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
Reçu en préfecture le 17/03/2023  
Publié le  
ID : 060-216004515-20230313-BUDGCOM2023-BF



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 13 mars 2023**

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-trois, lundi treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., Mmes NUYTENS E., KRAL A., MEYER D., STRAZEL A., WALBRECQ
15	15	14	Représentés : Mme DELAPORTE représentée par Mme MEYER, M. ARMIEL représenté par LEFEBVRE, M. VOGT représenté par Mme STRAZEL
Date de la convocation : 8 mars 2023			Absent non excusé : M. NOÉ B.
Date d'affichage : 9 mars 2023			Secrétaire de séance : Mme MEYER D.

**N° 2023-013 ▫ Finances - Approbation et validation du budget principal 2023**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),

Monsieur le Maire, après avoir présenté le budget primitif commune en commission finances ce même jour, résume les orientations générales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif principal de l'exercice 2023 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement prévisions 2023	2 358 711.00 €	2 384 322.00 €
Restes à réaliser 2022	176 124.00 €	150 513.00 €
<b>Investissement total</b>	<b>2 534 835.00 €</b>	<b>2 534 835.00 €</b>

<b>Fonctionnement</b>	<b>1 383 697.00 €</b>	<b>1 383 697.00 €</b>
-----------------------	-----------------------	-----------------------

Précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

Cachet	Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,	Le Maire, Thierry MICHEL
		